# Dispositifs de mesure de la glycémie non invasifs : attention aux arnaques !

**Actualisation au 5 mars 2025**

Vous avez été plusieurs à nous alerter concernant un post Facebook sponsorisé, d'un compte que nous ne connaissons pas, faisant la promotion d'un appareil de mesure de la glycémie présenté comme « non invasif » sur lequel notre logo figure, au côté de ceux de l'ANSM et de l'Inserm. **Vous avez bien fait de vous méfier et de nous alerter car il s'agit d'une arnaque et d'une usurpation d'identité : nous n'avons jamais donné notre autorisation pour cela et ne le ferons jamais.**

Nous vous rappelons **qu'aucun dispositif de mesure de la glycémie « non invasif », c'est-à-dire qui mesurerait votre taux de sucre dans le sang grâce à un simple contact avec la peau, n'a été homologué par les autorités sanitaires ni validé par la communauté scientifique.** De même, il n'existe aujourd'hui aucun produit qui guérit le diabète comme certaines publicités pourraient le prétendre.

Par ailleurs, la publicité pour des dispositifs médicaux et médicaments est très encadrée en France : il est illégal d'y faire figurer le logo d'une association. Ainsi, la Fédération ne donnera jamais son accord pour que son logo figure sur des publicités et promotions pour des dispositifs médicaux.

Nous vous invitons à nous signaler, comme vous l'avez fait, tout contenu de ce genre. Nous sommes en contact étroit avec la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) et et les avons d'ailleurs rencontrés début mars.

Vous pouvez aussi signaler auprès de Facebook cette publication si vous tombez dessus.

**Voici ce que vous pouvez faire à titre individuel, et qui sera très utile pour lutter contre ces pratiques trompeuses :**

- Lorsque vous voyez une publicité pour un dispositif de mesure du taux de glucose « non invasif » (appareil de mesure au bout du doigt, montre, bague, etc.) :
  - Signaler ce contenu sur la plateforme sur lequel vous voyez la publicité ;
  - Signaler le contenu via la plateforme dédiée SignalConso : SignalConso, un service public pour les consommateurs. Chaque signalement est étudié et pris très au sérieux par la répression des fraudes ;
  - Nous envoyer une capture d'écran de la publicité et/ou un lien d'accès pour que nous puissions recenser les contenus trompeurs ;
- Si vous avez acheté l'un de ces dispositifs, cessez de l'utiliser comme appareil de mesure du glucose en continu car il ne s'agit pas d'un dispositif médical ! Toutefois, il ne faut pas culpabiliser si vous avez cru à ces publicités trompeuses : elles sont l'œuvre de professionnels aguerris et il arrive malheureusement d'être trompé !

En cas d'incident suite à l'utilisation de l'un de ces produits, il faut alors effectuer un signalement d'évènement indésirable auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) : Accueil - Portail de signalement des événements sanitaires indésirables.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à contacter la Fédération pour partager votre vécu sur notre plateforme Je m'exprime ou encore pour échanger avec Diabète et Droits sur les démarches à effectuer (Je contacte la Fédération | Fédération Française des Diabétiques).

# Montres connectées pour mesurer la glycémie sans piqûre: attention aussi aux arnaques !

Vous êtes nombreux à avoir sollicité la Fédération et à nous interroger également sur la vente sur plusieurs sites internet de montres connectées, présentées comme permettant de mesurer le taux de glucose sans piqûre. La Fédération Française des Diabétiques vous alerte : il s'agit d'une arnaque et l'utilisation d'une montre pour mesurer votre taux de glucose serait dangereuse et aucunement fiable.

En effet, aujourd'hui les seuls modes de mesure du taux de glucose reconnus par les autorités sanitaires sont les systèmes de surveillance comme la mesure de la glycémie capillaire, à l'aide d'un lecteur, la mesure en continu du glucose via des capteurs de glucose en continu et les tests de glycémie veineuse, effectués grâce à une prise de sang en laboratoire.

Vendues comme un outil révolutionnaire pour les patients vivant avec un diabète, un objet qui pourrait « changer votre vie », ces montres*, à tort présentées comme une avancée technologique majeure, promettent une surveillance continue du glucose sans les désagréments provoqués par les piqûres. Les vendeurs de ces dispositifs utilisent des techniques marketing agressives pour tenter de prouver la fiabilité de leurs produits : à ce jour, **aucune technologie de surveillance de la glycémie par une montre n'a été validée par la communauté scientifique ou approuvée par les autorités sanitaires. Nous en déconseillons fortement l'achat et l'utilisation : un tel dispositif représente un danger réel car rien ne prouve la fiabilité des mesures effectuées et peut être source d'erreurs dans la gestion de votre diabète (valeurs erronées, doses d'insuline inappropriées**…). Les risques pour votre santé sont donc très conséquents.

Ces graves dérives doivent être signalées à la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, chargée de veiller à la protection des consommateurs. Elle dispose d'un pouvoir de sanction et peut prendre des mesures pour mettre fin aux infractions, allant de l'injonction de cessation des pratiques illégales à l'imposition d'amendes administratives ou pénales. Nous avons également averti l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM) de ces problématiques et restons en veille active sur le sujet.

A ce titre, la Food and Drugs Administration (Agence fédérale américaine des produits alimentaires et médicamenteux) a émis un avis de sécurité fin février pour alerter sur le potentiel danger de ces dispositifs vendus en ligne et déconseiller leur achat. En effet, l'autorité sanitaire américaine précise qu'elle n'a jamais testé, approuvé ni autorisé de montres ou de bagues de mesure du glucose sans piqûre et qu'ils ne sont en aucun cas des systèmes de mesure en continu du glucose. Il en est de même en France !

Quelques conseils pour éviter de se faire avoir :
- N'achetez jamais de dispositifs médicaux sur des sites dont vous n'êtes pas certain de la fiabilité. Passez uniquement par les circuits officiels : vos professionnels de santé, votre pharmacien, ou votre hôpital. Pour être en conformité avec les normes de sécurité et de santé, les produits doivent être marqués CE et satisfaire à un circuit d'évaluation et de mise sur le marché très strict. Pour en savoir plus sur ce circuit, consultez notre vidéo pédagogique dédiée à ce sujet.
- Avant de songer à modifier la manière dont vous surveillez votre glycémie, consultez votre professionnel de santé qui vous conseillera sur les dispositifs approuvés, fiables et adaptés à votre type de diabète.
- Méfiez-vous des publicités sur internet : souvent, il s'agit d'articles "sponsorisés", qui apparaissent dans vos résultats, selon vos historiques de recherche. En effectuant des recherches en ligne sur le diabète, vous pouvez donc être ciblé comme potentiel client de ces offres. Redoublez de méfiance si certaines offres vous

paraissent trop alléchantes !

- Pour vous tenir informés des dernières actualités sur le diabète, ne vous fiez qu'à des sources sûres : votre professionnel de santé, l'Assurance maladie, la Haute Autorité de Santé, la Fédération Française des Diabétiques, etc. Quoi qu'il en soit, au moindre doute, consultez votre professionnel de santé !

Nous avions déjà eu l'occasion de nous positionner contre ces dérives dans le cadre de la proposition de loi visant à réguler le secteur de l'influence commerciale, qui avait été portée par le Parlement en début d'année 2024. Déjà, nous y affirmions notre totale opposition à ces publicités mensongères. Plus d'informations ici.

*Attention : ces produits sont à distinguer des montres permettant de lire le taux de glucose émis par votre capteur.